

**Comité thématique pour la requalification de la rue Boucicaut
(de la Mairie à la place de la Cavée)
Compte-rendu de la réunion du
Mercredi 12 Juin 2024 dans la salle des Mariages.**

Etaient présents :

- Animateur : Stein van Oosteren
- Modérateurs : Jean-François Bresse et Alain Delahaye
- Secrétaire de séance : Jean-Michel Durand
- 30 participants dont la liste figure en Annexe.

Rappels des dates des prochaines réunions :

- Jeudi 27 juin
- Lundi 1er juillet
- Jeudi 5 septembre
- Lundi 16 septembre

Introduction et rappels

- Petits rappels sur les règles de comportement, sur les échanges via WhatsApp (Stein van Oosteren).
- Rappel de l'adresse mail du Comité : comiteboucicaut@fontenay-aux-roses.fr
- Demandes à la mairie pour savoir où en est la mise en ligne des travaux du Comité : tout serait disponible en ligne (Hassan confirme, vérifie, agit, ...).

L'accès est <https://www.fontenay-aux-roses.fr/mairie/democratie-locale/comites-thematiques/>

Les comptes-rendus des réunions sont disponibles, mais les différents comités thématiques ne sont pas assez séparés.

- La mairie s'engage à rendre possible la participation aux réunions par vidéo-conférence à la prochaine réunion.
- Sur ces points techniques relevant de la mairie, Hassan El-Youbi doit confirmer les aspects opérationnels.
- Des documents écrits par des participants pourront être partagés sur le site de la mairie après validation par le Bureau du Comité. Transmission à l'adresse du comité rappelée ci-dessus. (Hassan vérifie et résout les problèmes techniques encore en suspens).
- D. Bekiari nous communiquera le document de programmation architecturale / catalogue de programmation mentionné par Aïcha Medjaoui, document avec étude des scénarii possibles en matière d'aménagement de zones urbaines apaisées.

Bilan de l'enquête auprès des membres du Comité sur les aspects jugés prioritaires (A. Delahaye)

L'objectif du sondage auprès des membres du Comité, par mail, était de connaître les préférences d'orientation pour la rue Boucicaut.

Les choix possibles s'établissaient comme suit :

- A- Rue dédiée aux commerçants et services
- B- Espace de rencontre pour toutes les générations avec cafés, restaurants, ...
- C- Zone de détente avec des aménagements appropriés (lieux ombragés, bancs, ...)
- D- Zone d'animation publique
- E- Espace de circulation apaisée pour tous
- F- Zone végétalisée
- G- Zone adaptée au changement climatique
- H- Rue intégrée aux structures publiques environnantes ...

Le résultat sur 19 réponses, avec 4 réponses possibles par votant, s'inscrit comme suit :

- A- Rue dédiée aux commerces et services (54 mentions)
- E- Espace de circulation apaisée (38 mentions)
- B- Zone de rencontre (37 mentions)
- H- Rue intégrée aux structures publiques environnantes (21 m.)

Les autres choix possibles n'obtiennent que des votes limités.

B. Welter mentionne deux préoccupations :

- Impact sur le chiffre d'affaires des commerçants d'une interdiction totale ou partielle de la rue Boucicaut. Il souhaite objectiver la situation en mesurant cet impact lors d'une piétonnisation expérimental le weekend.
- La fréquence de réfection des rues dépend de leur usage : en moyenne tous les 12-15 ans mais moins fréquemment pour une rue piétonne que pour une rue à forte circulation automobile.

Opposition entre des membres du Comité favorables à la piétonisation et personnes plutôt inquiètes.

Stein van Oosteren rappelle que F. Rondelez (absent ce jour) avait déjà proposé de mener des études sur ce sujet (tests, ...) ; dans ce cadre, il est, de nouveau, mentionné d'effectuer des tests en interdisant la circulation une journée ...

Certains indiquent que ces interdictions « tests » pour 24 heures pourraient ne pas être représentatives.

M. Kubich rappelle que lors de la fête de la Ville, son commerce a perdu un chiffre d'affaires important et que, derrière les commerces, il y a :

- le gagne-pain des commerçants et de leur famille
- des salaires
- une valeur patrimoniale des commerces.

On ne joue pas une telle évolution sur un coup de dé.

Présentation de photos de zones urbaines « apaisées »

Préalablement à la présentation de photos, Stein van Oosteren précise qu'une « zone de rencontre » présente les caractéristiques suivantes :

- Pas de trafic en transit
- Pas de passages réservés spécifiquement aux piétons (ils sont chez eux partout)
- Pas de délimitation de zones réservées, même juste visuellement
- « *open space* » ayant un rôle de salon-de-la-ville
- Modification de l'attribution de l'espace
- L'impact de ces mesures est que les humains remplacent les voitures, à l'opposé de la situation actuelle.

Il indique que le CEREMA préconise que 80% de l'espace doit être réservés à la vie, et les 20% restants au trafic. Rappelons que le CEREMA est un établissement public relevant du Ministère de la Transition

écologique et de la Cohésion des territoires, qui accompagne l'État et les collectivités territoriales pour l'élaboration, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport.

Stein van Oosteren présente ensuite une quinzaine de photos montrant l'évolution, au cas par cas, de différents lieux « avant » d'être apaisés et « après ».

Des membres du Comité constatent que les lieux présentés correspondent tous à des zones centrales de grandes villes et non à des villes moyenne de banlieue.

J.Y. Sommier fait deux remarques :

- Les photos s'inscrivent à « immeubles fixes », c'est-à-dire avec un parc immobilier périphérique qui ne bouge pas : pas d'évolution du bâti.
- Si l'évolution à l'étude du PLUi s'applique à la rue Boucicaut elle permettra, à terme, une modification des hauteurs de construction, et il y aura une évolution du parc immobilier dans le centre de Fontenay.

J.F. Bresse souligne l'absence de places de stationnement sur les photos présentées.

A. Delahaye indique que :

- la circulation automobile n'est pas proscrite, mais elle est réservée aux pompiers, urgence, ...
- On ne voit pas de zones réellement végétalisées.

Plusieurs membres du Comité soulignent qu'effectivement le sol du quartier repose sur un sous-sol ou concerne des zones avec canalisations.

M. Latour mentionne la nécessité d'étudier la politique en matière de parking.

M. Kubich rappelle que

- La rue Boucicaut, dans son état actuel, est déjà, de droit, une zone de rencontre.
- Le niveau de fréquentation constitue un problème important.
- Quelle est la situation des villes plus petites que celles présentées, avec moins de trafic ?

S. van Oosteren et A. Delahaye répondent qu'en effet la rue est formellement une zone de rencontre signalée par un panneau, mais ne l'est pas du tout par son aménagement. Elle ne fonctionne donc pas en tant que zone de rencontre. Un piéton peut s'y faire renverser par une automobile.

D. Bekiari indique que

- On ne peut reprendre le « plan vélo » tel-quel.
- La modification des alentours du musée de Cluny à Paris est une réussite dont il conviendrait de s'inspirer, mais que rien n'est identique d'un projet à l'autre.

Travail en quatre sous-groupes

Le Comité se divise en quatre groupes pour réfléchir sur le thème de « la transformation de la rue Boucicaut en une zone apaisée ».

Avant séparation des participants, M. Kubich mentionne trois points :

- Les commerçants essayeront de participer au Comité.
- Quel que soit le projet à retenir, il faut des commerces.
- Le Comité ne peut pas s'exonérer des problèmes du commerce.

Résultats du travail des quatre groupes de réflexion

M. Latour résume en synthèse les travaux des sous-groupes :

- Réduire la vitesse (plateaux traversants, radars pédagogiques, vidéo-verbalisation, panneau d'arrêt « stop » au milieu de la rue...)
- Système de stationnement avec rotation

- Préférence aux piétons et cyclistes
- Restriction du trafic non local et focalisation sur l'accès des médecins et paramédicaux, et bus.
- Végétalisation
- Uniformité du sol
- Attractivité de la rue pour que la population y vienne pour le plaisir
- Signalétique
- Système intelligent pour la gestion des poubelles

Le Comité s'interroge pour savoir si tout-le-monde doit participer aux réflexions sur l'ensemble des sujets ou si chacun doit se spécialiser ; Il est décidé de continuer selon le schéma retenu : tout le monde participe à tout.

Il est convenu que A. Delahaye et J.F. Bresse feront la synthèse des groupes de travail pour communication ultérieure ; dit autrement et de manière plus générale, il est convenu que, désormais, la synthèse des travaux ne se fera pas en réunion du Comité mais en dehors de ces réunions (Stein van Oosteren).

Cette synthèse sera envoyée aux membres du Comité avant les réunions et fera l'objet d'une présentation lors de la réunion suivante.

Tests sur la piétonisation

Divers membres soulignent des problèmes tel le risque de pertes d'argent, de baisse de chiffre d'affaires, ... en conséquence d'une restriction de la circulation ; qui va prendre en charge l'impact desdites baisses ?

A. Brobecker propose de reprendre l'étude de 2015 menée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP) et de renouer contact avec cette Chambre qui pourrait réintervenir pour actualiser son étude. Acquiescement du Comité. A. Brobecker enverra cette étude et une courte synthèse au Bureau pour qu'on la partage avec les membres du Comité.

Contact avec Vallée-Sud-Grand-Paris VSGP.

A. Delahaye souhaite que VSGP vienne s'exprimer devant le Comité.

Le Comité se sépare vers 22h.

Annexe

Participants à la réunion du 12 juin 2024

Mmes D. Bekiari, F. Gagnard, A-M Mercadier, C. Portalier-Jeusse, M. M. Renaux.

Mmes A. Brobecker, P. Le Fur, M. G. Mergy, Mme L. Poggi, M. J-Y Sommier.

M. J-S Kubich, Mme F. Zacchi.

MM J-F Bresse, O. Besson, Mme I. Chanaud, MM. M. Coïc, A. Delahaye, J-M Drouot, E. Durand, J-M Durand, H. El Youbi, Mmes M. Féron, M. Hébrant, MM L. Latour, T. Lécrevisse, L. Ribadeau-Dumas, S. van Oosteren, Mme M. Vidal, M. B. Welter, Mme D. Wilmot.

Excusés

Mmes O. Jersyk, C. Kervac-Genre, M. F. Rondelez.